

En Mai 1925, le Ministre ordonnait par décret que notre église serait inscrite sur la liste des Monuments à classer. Tout récemment, le Ministère nous demandait quels étaient les travaux urgents qu'il y avait lieu d'y faire et nous invitait à faire le nécessaire à nos frais; les fonds votés par le Parlement pour l'entretien des monuments historiques classés étant actuellement insuffisants, aucune subvention ne pouvait être allouée à notre commune.

Votre Conseil Municipal a fait refaire la toiture en entier et a dépensé ainsi une douzaine de mille francs, il reste encore à faire:

1° - Le ravalement extérieur, joints en ciment des pierres de taille, grattage des plâtres et de la chaux, bouchage des trous des murs, peinture de la porte etc....

2° - Le ravalement intérieur, réparation de la voûte, peinture des murs et boiseries, joints des pavés, remplacement des vitraux cassés etc....

Ces travaux nécessitent des crédits assez importants et pour nous les procurer, nous avons décidé d'ouvrir une souscription publique dont le produit viendra compléter les fonds votés au budget communal et la subvention du Touring-Club de France et de l'Etat.

Nous faisons appel à votre générosité et à votre bon coeur confiants que vous tiendrez à répondre à notre initiative pour conserver et transmettre aux générations futures, l'église qui nous a vu naître, à l'ombre de laquelle nous avons grandi, peiné parfois et où nous avons toujours trouvé la consolation et le courage nécessaire pour vaincre les vicissitudes de la vie, vous ne voudrez pas laisser tomber en ruines une pareille richesse et vous donnerez largement pour continuer à entendre ce joli carillon dont nous sommes tous fiers.

Les souscriptions seront recueillies dès aujourd'hui par Monsieur MALGAT, Secrétaire de la Mairie et par Monsieur Paul BERGERON, Adjoint au Maire, qui en délivreront reçu. La liste des donateurs sera publiée et les travaux seront exécutés courant Octobre prochain par Monsieur VAREILLE, Entrepreneur à SAINT-MARTIN VALMEROUX sous le contrôle et la surveillance de Messieurs RENTIER Alphonse et DUNION Théophile Conseillers Municipaux et de Monsieur l'Abbé MEYNIEL Curé.

Pour le Conseil Municipal
Le Maire.



Apragemere